

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190408_05

Séance du 8 avril 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation :
30 mars 2019

Date d'affichage :
15 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit avril à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Suppression d'un poste d'adjoint admin. principal de
1^{ère} classe et création d'un poste de rédacteur**

M. le Maire rappelle au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire.

Considérant que Mme Nathalie PENTRELLA est employée dans notre collectivité depuis le 1^{er} décembre 2008 sur un poste à temps partiel.

Considérant que Mme Nathalie PENTRELLA a passé le concours d'adjoint administratif 1^{ère} classe en 2003 et qu'elle a été nommée à ce grade le 1^{er} avril 2004 dans sa collectivité d'origine, qu'elle a poursuivi sa carrière et a été nommée au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe le 1^{er} avril 2015 ;

Considérant que depuis 2012, Mme Nathalie PENTRELLA a pu prétendre chaque année à la promotion interne du grade de rédacteur ;

Vu l'arrêté du centre de gestion du Jura fixant la liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne 2019 visée par la Préfecture le 29 mars 2019 ;

M. le Maire propose au conseil municipal, à compter de ce jour :

- la création d'un poste de rédacteur à raison de 35h hebdomadaires, à temps partiel correspondant à 80 % ;
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 35h hebdomadaires, à temps partiel correspondant à 80 %.

Le conseil municipal accepte la proposition de M. le Maire et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE